

Le cadre de compétences
de l'Association canadienne
des infirmières et infirmiers
en soins des pieds

2025 mai

Canadian Association of Foot Care Nurses
CAFNCN / ACIISP
Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds



- **Le contenu du présent document est la propriété intellectuelle de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins des pieds et protégé par la *Loi sur le droit d'auteur*. Il ne peut être reproduit, partagé ou distribué — par voie électronique ou imprimée — sans autorisation écrite préalable, sauf pour un usage éducatif non commercial. Veuillez communiquer avec l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins des pieds au moyen du formulaire de contact de son site Web.**

Site Web: <https://cafcn.ca/>

Mai 2025

Remerciements

L'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins des pieds (Canadian Association of Foot Care Nurses (CAFNC/ACIISP)) aimerait exprimer sa sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à la mise à jour et à la révision réussies de ce document de compétence sous la direction de Kathleen Stevens, Ph. D., cheffe de projet et membre du conseil d'administration.

Nous remercions Lori Ralph (présidente de la CAFNC/ACIISP) et Pat MacDonald (membre du conseil d'administration et ancienne présidente de la CAFNC/ACIISP) de leurs conseils et leur soutien inestimables. Nous remercions tout particulièrement Julia Lukewich, Ph. D., professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Memorial et membre de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en médecine familiale, pour sa collégialité, son expertise et sa vaste consultation, qui ont considérablement renforcé les compétences et le cadre mis à jour.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration de la CAFNC/ACIISP, les membres du Comité consultatif chargé du dossier de l'agrément et tous ceux qui ont participé à l'enquête en ligne, contribuant ainsi au processus de consensus. Nous remercions sincèrement Don Lucas de son soutien administratif. Don a joué un rôle déterminant dans la révision des énoncés de compétences et la publication de ce cadre.

Enfin, nous remercions les infirmières et infirmiers spécialisés dans les soins des pieds qui ont créé ce réseau en 2005 et ceux qui ont travaillé avec diligence pour établir la CAFNC/ACIISP en 2010. Nos membres poursuivent leurs efforts pour bâtir l'association et faire progresser la spécialité, en assurant la prestation de soins avancés et compétents des pieds à la population canadienne.

Table des matières

Introduction.....	1
Objectifs de la CAFCN/ACIISP	2
Historique de la CAFCN/ACIISP	3
Infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds.....	5
Contexte et méthodes.....	7
Cadre de compétences de la CAFCN/ACIISP	7
Compétences des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds	11
Domaine 1. Professionnalisme.....	11
Domaine 2. Pratique fondée sur les connaissances.....	12
Domaine 3. Qualité de la pratique	13
Domaine 4. Communication	14
Domaine 5. Collaboration et partenariats	15
Domaine 6. Leadership et défense des intérêts.....	16
Glossaire	17
Annexe	23
Méthode	23

Introduction

L'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (CAFCN/ACIISP) est un organisme sans but lucratif formé d'infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds de partout au Canada. La mission de l'ACIISP est de faire progresser la pratique des soins des pieds grâce à un processus de collaboration et de réseautage pour toutes les personnes prodiguant des soins des pieds.

La CAFCN/ACIISP est fière de présenter le Cadre de compétences de 2025, un document incontournable qui définit les compétences nationales des infirmières et infirmiers spécialisés en soins des pieds. Ce cadre met en évidence le rôle essentiel des infirmières et infirmiers spécialisés en soins avancés des pieds dans la promotion de la santé des pieds et des membres inférieurs, tout en servant de ressource vitale pour les professionnels de la santé, les décideurs, les éducateurs et les autres détenteurs d'intérêts (p. ex. les partenaires de l'industrie). Les compétences mises à jour continueront de renforcer et de clarifier le rôle des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds, en veillant à ce qu'il soit bien défini et largement compris.

Au Canada, les infirmières et infirmiers spécialisés en soins des pieds sont des membres essentiels de l'équipe de soins de santé; elles et ils œuvrent principalement dans la prévention des complications et de la dégradation de la peau. Les soins professionnels des pieds sont devenus plus essentiels que jamais (Woroch, 2021) avec le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques. En effectuant des évaluations approfondies des pieds et des membres inférieurs, les infirmières et infirmiers spécialisés en soins des pieds peuvent identifier les anomalies liées à des conditions telles que les maladies chroniques, le cancer, les traumatismes et les infections. Elles et ils utilisent leur expertise pour prévenir les complications, réduire la douleur, améliorer la mobilité et sensibiliser les clients à la prévention des chutes et des problèmes de pieds (Gallagher, 2012). Grâce à une bonne hygiène, à des soins de routine, à des conseils sur le mode de vie et à des consultations avec d'autres professionnels, les infirmières et infirmiers aident à améliorer la santé et la qualité de vie globale des clients (Gallagher, 2012 ; Lazenby, 2024).

Il existe des preuves substantielles soulignant la valeur des services de santé préventive des pieds pour réduire les complications et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques telles que le diabète, l'arthrite, les maladies artérielles périphériques et les

troubles neurologiques (Edwards et coll., 2017). Les infirmières et infirmiers spécialisés en soins des pieds jouent un rôle déterminant dans le soutien et la prestation de soins intégrés des pieds. Les lignes directrices de 2023 de l'International Working Group on the Diabetic Foot soulignent l'importance des « soins intégrés des pieds » pour les clients diabétiques plus susceptibles de développer des ulcères aux pieds. Le document comprend des directives sur les soins professionnels des pieds, le port de chaussures appropriées et un modèle de sensibilisation structurée sur les soins personnels — toutes des interventions qui ont fait leurs preuves pour prévenir les complications et réduire les conséquences des maladies des pieds liées au diabète (Bus et coll., 2023, p. 2).

Le Cadre de compétences de 2025 de la CAFCN/ACIISP sert de guide pratique pour la pratique de soins infirmiers avancés des pieds. Il est conçu pour informer et guider les principaux détenteurs d'intérêts — y compris les clients, les soignants, les fournisseurs de soins primaires, les partenaires de l'industrie, les employeurs, les éducateurs, les décideurs et les chercheurs — sur les compétences requises en soins infirmiers avancés des pieds. Le cadre est le fruit d'un processus rigoureux visant à capter le rôle des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds au Canada. Il fournit des renseignements détaillés sur la raison d'être, les objectifs et l'historique de la CAFCN/ACIISP, ainsi qu'une description détaillée de la pratique infirmière en soins avancés des pieds. Le cadre décrit également les principaux domaines, hypothèses et compétences essentiels au domaine. Nous encourageons tous les détenteurs d'intérêts à le consulter et à réfléchir à la manière dont il peut être appliqué dans leurs domaines respectifs.

Objectifs de la CAFCN/ACIISP

1. **Collaborer** avec des professionnels de la santé partout au Canada pour promouvoir des soins optimaux des pieds et améliorer la santé des pieds des clients.
2. **Développer et mettre en œuvre** des occasions éducatives liées à la santé des pieds et des membres inférieurs.
3. **Soutenir** un processus d'agrément pour les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds au Canada.

4. **Promouvoir** la sensibilisation du public à la santé des pieds et des membres inférieurs et au rôle d'une infirmière ou d'un infirmier en soins avancés des pieds au sein d'une équipe de soins de santé.
5. **Faciliter** le développement et la publication de données probantes pour contribuer à l'optimisation du rôle des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds dans l'amélioration de la santé des pieds et des membres inférieurs des clients.

Historique de la CAFCN/ACIISP

Les soins infirmiers sont réglementés au Canada, mais l'enseignement et la pratique infirmière en soins avancés des pieds ne l'ont pas été et ne le sont toujours pas dans la plupart des provinces et des territoires, mise à part la réglementation générale des groupes d'infirmières et d'infirmiers dans chaque province ou territoire. Entre 2005 et 2010, des efforts ont été déployés pour établir un agrément et des lignes directrices nationales pour les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds au Canada. Les premières discussions avec l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (RNAO) et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) en 2005 n'ont pas abouti en raison du manque de fonds de la part du Foot Care Nurses Network (FCNN), qui avait été récemment formé à la suite de ces premières réunions. Les préoccupations mentionnées pendant ces réunions sur les soins infirmiers avancés des pieds portaient notamment les pratiques et les programmes de formation incohérents, dépassés et non sécuritaires dans tout le Canada. La première réunion du FCNN a eu lieu à Brockville, en Ontario, avec la participation d'un comité consultatif composé de sept infirmières en soins des pieds. En 2006, le FCNN a terminé un document préliminaire qui contenait une vision, un objectif, des valeurs et des buts pour le réseau. Toutefois, peu après l'élaboration de ce document, les membres bénévoles du comité ont convenu de dissoudre le groupe en raison du manque de disponibilité des membres.

En 2007, Foot Care Canada, le prédécesseur de la CAFCN/ACIISP, a été constitué par 14 infirmières et enseignantes en soins avancés des pieds qui se sont réunies lors d'une conférence locale sur les soins des pieds à Kitchener, en Ontario. Les personnes présentes ont convenu d'élaborer une stratégie nationale de communication et d'adopter le nom Foot Care Canada. Soixante infirmières et infirmiers en soins des pieds, y compris de nombreux membres

de Foot Care Canada, des membres du Certified Foot Care Nurses Interest Group (Manitoba) et des enseignantes en soins infirmiers des pieds se sont réunis pour une deuxième fois en 2007 à Winnipeg pour discuter de l'orientation future d'une association nationale des soins des pieds. Une déclaration de principe préliminaire a été présentée et officialisée par un comité ad hoc nouvellement formé. Une motion visant à officialiser la déclaration de principe a été adoptée.

En 2008, 45 infirmières et infirmiers en soins des pieds, y compris de nombreux membres de Foot Care Canada, des enseignantes et des gestionnaires en soins infirmiers des pieds de tout le Canada, se sont réunis à Kingston, en Ontario, pour discuter de la manière de mettre en place des lignes directrices nationales sur les soins infirmiers des pieds, y compris les compétences, la formation et un éventuel processus d'agrément. Les membres du groupe ont convenu d'élaborer une stratégie nationale de communication, comme un site Web qui pourrait atteindre les infirmières et infirmiers en soins des pieds de partout le Canada, dans le cadre du processus d'établissement d'une nouvelle association nationale des soins des pieds. Foot Care Canada a tenu une deuxième réunion du comité en 2008 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour officialiser la déclaration de principe, qui comprenait un énoncé de mission, des objectifs et une structure organisationnelle. Les participants comprenaient 5 dirigeantes et 8 conseillères et conseillers provinciaux et territoriaux. En 2009, Foot Care Canada s'est réuni à Winnipeg et a porté à 11 le nombre de conseillères et conseillers provinciaux. En 2010, Foot Care Canada a été reconstitué sous sa nouvelle raison sociale : Canadian Association of Foot Care Nurses/Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (CAFNC/ACIISP). En mai 2010, la première assemblée générale annuelle et la première conférence annuelle nationale sur les soins des pieds de la CAFNC/ACIISP ont eu lieu à Kingston, en Ontario.

Lors de son assemblée et de sa conférence annuelle à Richmond, en Colombie-Britannique, en 2013, la CAFNC/ACIISP a pris des mesures pour élaborer un document de compétences. Les compétences ont été publiées en 2017 et ont clarifié les attentes des employeurs, des clients et du grand public par rapport aux services des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds. Ces compétences ont permis d'établir un fondement en vue d'uniformiser l'élaboration des programmes d'études en soins infirmiers avancés des pieds au Canada et de rehausser la qualité des programmes qui utilisent ces compétences comme guides pour l'élaboration des programmes et des cibles d'apprentissage. Elles constituent également le

fondement à partir duquel les chercheurs pourront améliorer et élargir la base de connaissances pour les soins infirmiers avancés des pieds.

Infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds

Au Canada, une infirmière ou un infirmier en soins avancés des pieds est d'abord une infirmière ou un infirmier autorisé qui a suivi une formation spécialisée en santé des pieds et des membres inférieurs — telle qu'une *infirmière ou un infirmier autorisé, une infirmière ou un infirmier auxiliaire autorisé, une infirmière ou un infirmier auxiliaire autorisé, une infirmière ou un infirmier psychiatrique autorisé ou une infirmière ou un infirmier praticien*. Ces infirmières et infirmiers fournissent des soins centrés sur le client et adaptés à la culture dans divers contextes (p. ex. les milieux de soins aigus et de longue durée, la communauté et la pratique privée). Elles et ils pratiquent en fonction de leur champ d'activité en soins infirmiers, sont responsables du respect de normes réglementaires et éthiques et contribuent à la croissance des soins infirmiers des pieds grâce à la collaboration, au mentorat et au leadership.

La pratique des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds dans le contexte canadien se décrit comme suit :

- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds possèdent un ensemble de connaissances spécialisées concernant les soins de santé des membres inférieurs et des pieds.
- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds ont achevé un programme en soins infirmiers avancés des pieds qui favorise l'acquisition des compétences en pensée critique et en jugement clinique nécessaires pour offrir des soins infirmiers avancés des pieds qui soient sécuritaires, compétents et éthiques tout au long de la vie des clients.
- Le développement ultérieur de la pratique des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds est facilité par l'éducation, la collaboration et le mentorat ou le préceptorat.
- L'infirmière ou infirmier en soins avancés des pieds n'est pas un titre protégé et peut comprendre des infirmières ou infirmiers détenant n'importe quel titre professionnel. L'acquisition et la mise en œuvre des compétences énumérées se font dans le cadre de la pratique d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé, d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire autorisé, d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire autorisé, d'une infirmière

ou d'un infirmier psychiatrique autorisé et d'une infirmière ou d'un infirmier praticien après avoir suivi un cours avancé en soins des pieds.

- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds sont actuellement inscrits auprès de l'organisme de réglementation des soins infirmiers approprié dans leur province ou territoire et fournissent des services axés sur le client dans leurs champs de pratique respectifs en soins infirmiers.
- La CAFCN/ACIISP n'offre pas de programmes de formation en soins infirmiers des pieds. Il existe de nombreux programmes de soins infirmiers avancés pour les pieds au Canada qui peuvent être suivis par des infirmières ou des infirmiers. La CAFCN/ACIISP demande aux infirmières et infirmiers d'évaluer le programme d'études en utilisant les énoncés de compétences pour s'assurer que le programme offre un programme d'études complet qui aborde les compétences en soins des pieds.
- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds doivent se montrer imputables à l'égard de leur pratique conformément au Code de déontologie de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et aux normes de pratique relatives à leur désignation réglementaire et à leur juridiction.
- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds pratiquent de manière indépendante et en collaboration en tant que membres à part entière de l'équipe de santé dans divers contextes (p. ex. les soins aigus, les soins de longue durée, les soins primaires, la communauté et la pratique privée) afin de promouvoir une santé optimale des membres inférieurs et des pieds.
- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds utilisent l'ensemble de connaissances infirmières pour le soutien et l'avancement de la pratique et de la formation en soins infirmiers des pieds.
- Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds assument des fonctions de leadership dans leurs domaines de pratique, dans l'équipe de santé et dans la promotion des soins infirmiers des pieds (à l'échelle provinciale ou territoriale et nationale).

Contexte et méthodes

En 2024, le Bureau de direction de la CAFCN/ACIISP a lancé la révision de la publication de 2017, intitulée Compétences nationales en soins infirmiers avancés des pieds au Canada afin d'assurer la cohérence entre les pratiques exemplaires et les données probantes actuelles. Les révisions sont fondées sur les résultats d'une analyse de l'environnement, d'une revue de la littérature et d'une consultation des détenteurs d'intérêts. Les méthodes utilisées pour développer les compétences de 2017 sont disponibles ailleurs (CAFCN, 2017), tandis que les méthodes utilisées dans cette révision sont décrites dans l'annexe.

Chaque compétence est définie comme la capacité observable d'une infirmière ou d'un infirmier spécialisé dans les soins des pieds à intégrer les connaissances, les compétences, les capacités et les jugements nécessaires à la pratique des soins avancés des pieds en toute sécurité et dans le respect du code déontologique. La CAFCN/ACIISP a l'intention d'utiliser les compétences nationales en soins infirmiers avancés des pieds au Canada aux fins suivantes :

1. Alimenter les programmes d'études préalables au permis d'exercice (premier cycle) et post-permis (cours et programmes avancés de soins des pieds) axés sur les soins infirmiers des membres inférieurs et des pieds;
2. Orienter le processus avancé de certification en soins des pieds de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).
3. Créer des documents de référence pour les autres fournisseurs de soins de santé afin que l'on comprenne le rôle des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds.
4. Informer le public et les employeurs au sujet des attentes en matière de pratique des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds.

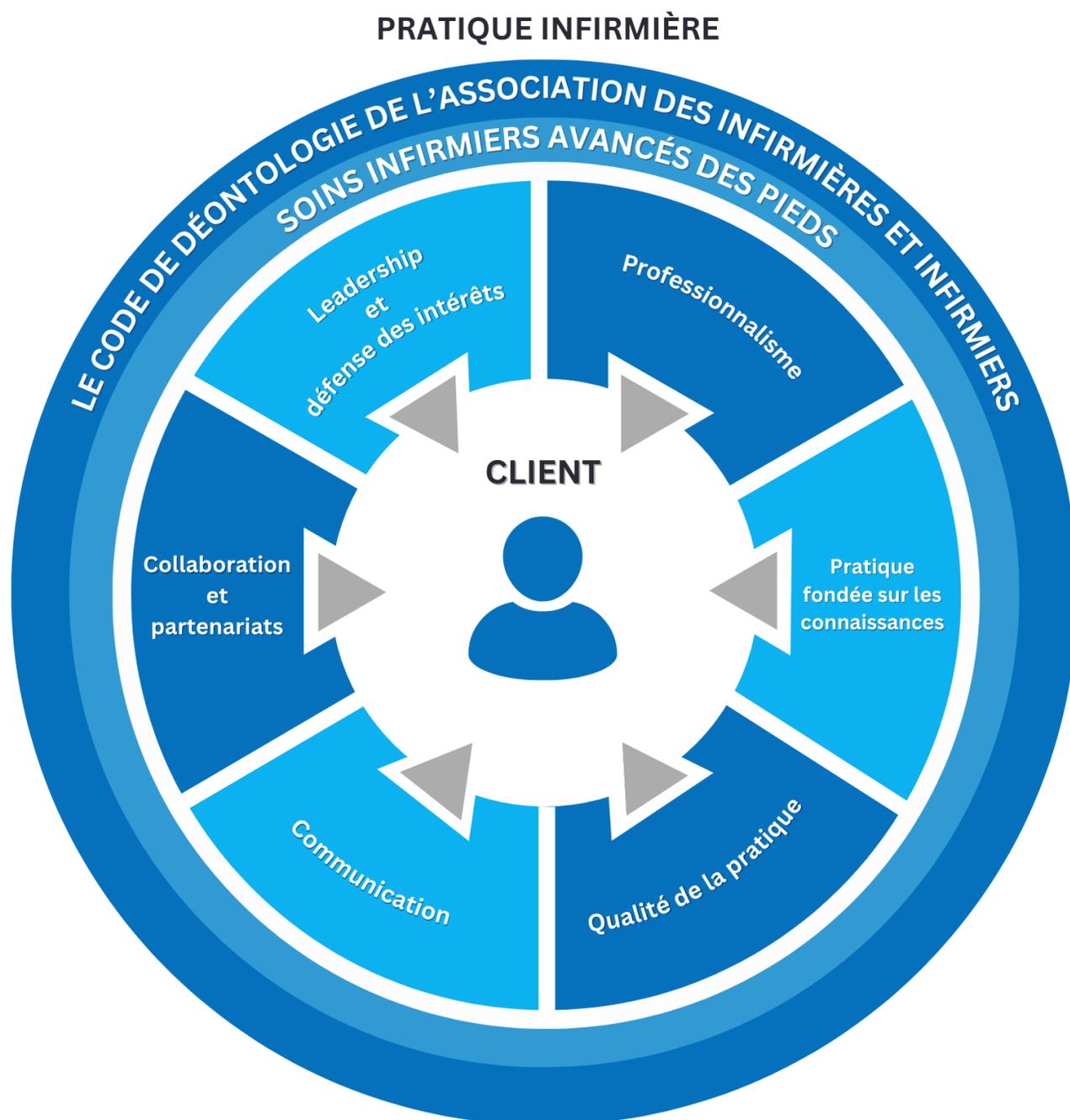
Cadre de compétences de la CAFCN/ACIISP

Le Cadre de compétences de la CAFCN/ACIISP ci-dessous découle de la révision du Cadre de compétences de 2017. Le conseil d'administration de la CAFCN/ACIISP a entrepris des révisions pour s'assurer que les compétences de la CAFCN/ACIISP correspondent à la pratique actuelle et soutiennent efficacement ses objectifs. Les utilisateurs du cadre doivent faire la distinction entre une compétence et un rôle. Une compétence s'entend des connaissances, des capacités, du jugement et des attributs intégrés (Canadian Council of Registered Nurse

Regulators, 2018, p. 1). Les compétences représentent un énoncé plus global que les rôles, les activités ou les tâches spécifiques. Les activités et les tâches spécifiques sont englobées dans un énoncé de compétences (Lukewich et coll. 2019).

Tout comme dans le cadre de la CAFCN/ACIISP de 2017, le cadre révisé est axé sur le client. Les compétences sont organisées en six (6) domaines généraux et placent les soins infirmiers avancés des pieds sous l'égide du Code de déontologie des infirmières et infirmiers autorisés et du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et des normes définies par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux à travers le Canada pour chaque désignation réglementaire (infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, infirmières et infirmiers praticiens, infirmières et infirmiers autorisés, infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et infirmières et infirmiers et infirmiers psychiatriques autorisés) (Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2017; Canadian Nurse Regulators, 2023). Cet arrimage avec le Code de déontologie et les normes de pratique garantit non seulement l'exhaustivité du cadre, mais également sa conformité aux normes professionnelles les plus élevées.

En outre, une description globale est fournie pour chaque domaine de compétence afin de les organiser, de fournir une orientation claire sur la façon dont ils interagissent, de favoriser la transparence quant aux limites du cadre, d'établir sa pertinence et son application, et de guider la mesure et l'évaluation de l'atteinte des objectifs du cadre de compétences.



Le cadre de compétences du CAFCN est centré sur le client et organise les compétences en six (6) domaines et considère les soins infirmiers avancés des pieds dans le cadre général des soins infirmiers, soutenu par le Code de déontologie et les normes de pratique infirmière.

Hypothèses

Les hypothèses suivantes concernant la pratique des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds ont été formulées dans le cadre du développement de ces compétences révisées et mises à jour. Il est important de comprendre ces hypothèses, car elles fournissent un contexte à la pratique des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds ainsi que des conseils pour la mise en œuvre des énoncés de compétences.

1. Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds sont dûment inscrits auprès de leur organisme de réglementation des soins infirmiers approprié.
2. Les énoncés de compétences s'appuient sur les énoncés de compétences d'entrée en pratique des infirmières et infirmiers autorisés, des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, des infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés et des infirmières et infirmiers praticiens et comprennent des compétences distinctes liées aux soins avancés des pieds qui ne se trouvent pas dans les documents de compétences d'entrée en pratique.
3. Les compétences représentent davantage une « vue d'ensemble » que les rôles, les activités ou les tâches spécifiques. Les énoncés de compétences peuvent comprendre des rôles, des activités et des tâches spécifiques.
4. Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds ont terminé un programme en soins infirmiers avancés des pieds qui favorise l'acquisition de connaissances liées à la santé des membres inférieurs et des pieds ainsi que des compétences nécessaires à l'offre de soins infirmiers avancés des pieds qui soient compétents.
5. Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds promeuvent un état de santé optimal en collaborant comme membres à part entière de l'équipe de santé des pieds et des membres inférieurs dans divers contextes (p. ex. les milieux de soins aigus et de longue durée, les milieux de soins primaires, la communauté et les cliniques de pratique privée).

6. Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds assument des fonctions de leadership dans leurs domaines de pratique et dans la promotion des soins infirmiers des pieds (à l'échelle provinciale ou territoriale et nationale).
7. L'avancement de la pratique des soins infirmiers des pieds est essentiel pour promouvoir la santé des pieds et des membres inférieurs de toute la population canadienne et prévenir les complications dévastatrices liées aux maladies chroniques (p. ex., les plaies et les amputations).
8. Le terme « *client* » dans les énoncés de compétence fait référence à la personne, à la famille ou au soignant, et aux communautés, le cas échéant.

Compétences des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds

Domaine 1. Professionnalisme

Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds au Canada font preuve de professionnalisme dans tous les volets de leur pratique et dans tous les contextes de soins.

- 1.1 Maintenir des limites professionnelles dans la prestation de soins infirmiers avancés des pieds dans tous les contextes de soins.
- 1.2 Exercer leur profession conformément aux pratiques et aux politiques pertinentes et fondées sur des données probantes pour les soins infirmiers avancés des pieds.
- 1.3 Participer à des activités de perfectionnement professionnel liées aux soins des pieds.
- 1.4 Contribuer au développement des capacités en soins infirmiers avancés des pieds par le mentorat ou le préceptorat et l'enseignement.
- 1.5 Décrire les rôles et les activités des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds en fonction de chaque désignation réglementaire en matière de soins infirmiers.
- 1.6 Plaider en faveur de l'optimisation des soins infirmiers avancés des pieds dans tous les établissements de santé.

Domaine 2. Pratique fondée sur les connaissances

Les infirmières et infirmiers qui pratiquent les soins infirmiers avancés des pieds au Canada élaborent, encouragent et facilitent des pratiques exemplaires de soins de santé centrés sur le client, et ils y collaborent. Pour élargir davantage leur somme de connaissances infirmières, les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds intègrent à leur pratique quotidienne un ensemble de connaissances spécialisées concernant la santé des membres inférieurs et des pieds.

2.1 Appliquer les connaissances tout au long de la vie de l'anatomie et de la physiologie, et de la physiopathologie des membres inférieurs et de la santé des pieds.

2.2 Appliquer les connaissances des comorbidités et de leurs effets sur la circulation, la fonction nerveuse et la structure des membres inférieurs et des pieds.

2.3 Effectuer une évaluation complète de la santé des membres inférieurs.

2.4 Surveiller et évaluer la santé des pieds et des membres inférieurs d'un client.

2.5 Comprendre les besoins en matière de santé des membres inférieurs et des pieds des clients atteints de maladies complexes courantes dans la pratique des soins infirmiers des pieds.

2.6 Mettre en œuvre des soins infirmiers pour traiter les pathologies courantes des pieds (p. ex. cors, durillons, dystrophie des ongles, infections fongiques et autres pathologies des tissus mous).

2.7 Appliquer des stratégies pour soutenir l'autogestion des pieds par les clients.

2.8 Éduquer les clients sur les ressources et les outils pour l'autogestion des pieds.

2.9 Coordonner les soins pour les clients ayant des besoins complexes en matière de santé des membres inférieurs et des pieds (p. ex. les soins de suivi, la consultation d'autres fournisseurs de soins de santé et l'aiguillage).

2.10 Aborder les principaux déterminants de la santé et les inégalités en matière de santé, car ils ont une incidence sur la santé des membres inférieurs et des pieds.

2.11 Expliquer les principes de la prévention et du contrôle des infections liés à la pratique des soins des pieds, aux instruments et à l'équipement de soins.

2.12 Appliquer des lignes directrices provinciales, territoriales ou nationales fondées sur des données probantes concernant le retraitement et l'utilisation des instruments appartenant aux clients.

2.13 Appliquer les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales ainsi que les normes et les exigences des organismes de réglementation pour l'exploitation d'une entreprise de soins des pieds.

2.14 Intégrer les pratiques pertinentes fondées sur des données probantes dans la prise de décision clinique.

2.15 Participer à des activités de perfectionnement professionnel axées sur la santé des pieds et des membres inférieurs.

Domaine 3. Qualité de la pratique

Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds participent à des processus de promotion d'une pratique de qualité. Elles et ils s'adonnent à une pratique réflexive et participent à l'élaboration des politiques et mettent en œuvre des soins fondés sur les connaissances. Elles et ils s'engagent à une amélioration constante de la qualité des soins infirmiers avancés des pieds.

3.1 Participer à des processus visant à promouvoir des pratiques de qualité (p. ex. des activités d'agrément) liées à la santé des pieds et des membres inférieurs.

3.2. Effectuer une évaluation réflexive de leur propre pratique des soins infirmiers des pieds pour découvrir les possibilités d'amélioration de leur compétence clinique.

3.3 Aider et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes qui ont une incidence sur la santé des membres inférieurs et des pieds.

3.4 Collaborer avec les membres de l'équipe de santé dans tous les établissements de santé pour veiller au respect de pratiques de qualité liées à la santé des pieds et des membres inférieurs.

3.5 Maintenir les compétences grâce à des heures de pratique et de formation continue.

3.6 Contribuer au développement et à la mise en œuvre d'outils qui mesurent les résultats des soins de santé des membres inférieurs et des pieds (p. ex. la qualité de vie, la satisfaction des clients, les complications liées aux pieds).

3.7 Utiliser des outils établis pour recueillir des données liées à la santé des membres inférieurs et des pieds.

3.8 Utiliser des données cliniques et de la littérature fondée sur des données probantes pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.

3.9 Promouvoir une culture de l'amélioration de la qualité et de la sécurité.

3.10 Élargir la base de connaissances de la spécialité en contribuant et en participant à la recherche en soins infirmiers avancés des pieds.

Domaine 4. Communication

Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds offrent des soins aux clients dans une ambiance de communications et de relations professionnelles, thérapeutiques et d'affaires. Elles et ils se soucient du maintien des limites dans ces relations, dans tous les contextes de soins, et ce, pour protéger les clients des risques de préjudice ou d'exploitation.

4.1 Utiliser des communications fondées sur des données probantes avec les clients et les autres fournisseurs de soins de santé pour fournir des soins infirmiers avancés des pieds.

4.2 S'engager dans une communication respectueuse et de soutien avec les membres de l'équipe de santé intraprofessionnelle et interprofessionnelle qui soutient des soins optimaux des pieds et la santé des pieds et des membres inférieurs des clients.

4.3 Échanger des connaissances entre les membres de l'équipe de santé interprofessionnelle pour promouvoir l'excellence dans la pratique des soins infirmiers avancés des pieds.

4.4 Utiliser leurs connaissances en soins infirmiers avancés des pieds pour enseigner des notions de santé des membres inférieurs et des pieds aux clients et les soutenir dans leurs efforts.

4.5 Fournir un soutien et une éducation aux personnes au sein du système de soutien identifié du client pour l'aider à avoir une bonne santé des pieds et des membres inférieurs.

4.6 Utiliser des stratégies et des outils de communication (p. ex. les technologies de l'information et de la communication telles que les systèmes de documentation, les soins virtuels) de manière sécurisée et confidentielle pour gérer efficacement les soins prodigués aux clients relativement à la santé des membres inférieurs et des pieds.

Domaine 5. Collaboration et partenariats

Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds sont conscients du besoin de coordonner les soins de leurs clients au moyen de réseaux et de relations de collaboration qui favorisent la santé des membres inférieurs et la santé holistique de chaque client.

5.1 Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé pour fournir des services complets de santé des pieds et des membres inférieurs aux clients.

5.2 Collaborer avec des organismes de santé et autres pour promouvoir une santé optimale des pieds et des membres inférieurs et le bien-être des clients.

5.3 Comprendre les rôles et les responsabilités des travailleuses et travailleurs de la santé réglementés et non réglementés engagés dans la prestation de soins des membres inférieurs et des pieds.

5.4 Utiliser un jugement professionnel conformément au champ d'exercice prévu par la loi sur la délégation des soins à d'autres fournisseurs de soins de santé.

5.5 Faciliter les pratiques organisationnelles qui favorisent la continuité des soins de santé des pieds et des membres inférieurs tout au long de la vie.

5.6 S'engager dans la communication et les stratégies de soins intersectoriels et intrasectoriels qui soutiennent les soins des pieds pour les clients ayant des besoins sociaux et de santé complexes.

Domaine 6. Leadership et défense des intérêts

Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds visent à faire progresser la pratique des soins infirmiers des pieds et à rendre accessibles à toute la population canadienne les services de soins infirmiers avancés des pieds. Elles et ils utilisent leur influence pour aider les clients à améliorer leur santé et pour promouvoir une pratique fondée sur des données probantes.

6.1 Plaider en faveur de ressources visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des soins infirmiers avancés des pieds.

6.2 Plaider en faveur d'une politique publique saine influençant ou améliorant la santé des pieds et des membres inférieurs.

6.2 Éduquer le public, le gouvernement et les autres détenteurs d'intérêts au sujet de la spécialité des soins infirmiers avancés des pieds et de l'importance de la santé des pieds et des membres inférieurs pour la santé et le bien-être en général.

6.4 Offrir des possibilités de mentorat ou de préceptorat et de soutien aux collègues et aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers avancés des pieds afin de développer davantage la pratique des soins infirmiers avancés des pieds.

6.5 Offrir des programmes de soins des pieds aux clients et aux communautés pour soutenir la promotion de la santé, la prévention des maladies et les services de réadaptation liés à la santé des pieds et des membres inférieurs.

Glossaire

Pratiques exemplaires : Les pratiques exemplaires sont des énoncés de pratiques recommandées qui sont élaborés systématiquement dans un domaine clinique spécifique ou dans un milieu de travail sain, qui sont fondés sur les meilleures données et sont conçus pour guider les professionnels et les gestionnaires dans leur prise de décisions cliniques et de gestion (Field & Lohr, 1990) (RNAO, 2012, p. 7). Les recommandations peuvent évoluer en fonction de l'expérience, du jugement et de la perspective d'experts, de même qu'à partir d'une recherche soutenue (Santé Canada, 2008).

Centré sur le client : Perspective qui considère les clients comme des personnes entières; il ne s'agit pas seulement d'offrir les services là où se trouve le client. Les soins centrés sur le client supposent la défense des intérêts, le renforcement et le respect de l'autonomie, de la parole et de l'autodétermination du client ainsi que de sa participation à la prise de décisions (Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario, 2002).

Compétence : Une capacité observable à intégrer les connaissances, les compétences, les capacités et le jugement nécessaires à la pratique des soins infirmiers en toute sécurité et dans le respect du code déontologique (Canadian Council of Registered Nurse Regulators, 2018, p. 1).

Compétence culturelle : Désigne la capacité des infirmières et infirmiers en soins des pieds à réfléchir à leurs propres valeurs culturelles et à reconnaître comment celles-ci influencent les soins qu'ils fournissent. Cette compétence comprend la capacité à comprendre et à respecter les croyances, les valeurs et les attitudes des personnes de divers milieux culturels, et à intégrer cette compréhension dans tous les volets de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des soins, en tenant compte des croyances culturelles en matière de santé, des schémas de maladie et de l'efficacité des traitements (gouvernement du Canada, 2023).

Systèmes de documentation : Création d'un dossier numérique ou de dossiers analogiques contenant les détails des soins fournis au client.

Environnement : Les infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds comprennent que les clients existent et interagissent avec un système environnemental complexe, y compris leur famille et leurs réseaux sociaux, leur communauté, leur système de santé et leur contexte géopolitique plus large (Perry et coll., 2024).

Pratique fondée sur les données probantes : Il s'agit d'un processus interactif continu comprenant l'examen explicite, consciencieux et judicieux des meilleures preuves disponibles pour fournir des soins. Il est essentiel d'optimiser les résultats pour les clients individuels, de promouvoir des communautés et des populations saines, d'améliorer la pratique clinique, de fournir des soins infirmiers rentables et d'assurer la reddition de comptes et la transparence dans la prise de décision au sein du système de santé (AIIC, 2017, p. 27). La pratique fondée sur les données probantes est le fruit d'une prise de décisions fondées sur les données issues de la recherche, de l'expertise clinique, des évaluations des clients (p. ex. les antécédents, l'évaluation

physique et psychologique, les ressources disponibles) et des préférences et des valeurs du client (Perry et coll., 2024).

Équipe de santé : Une équipe de santé peut être considérée comme un groupe de personnes interdépendantes dans leurs tâches, qui partagent la responsabilité des résultats, qui se considèrent et sont considérées par les autres comme une entité sociale intacte intégrée à un ou plusieurs systèmes sociaux plus vastes et qui gèrent leurs relations au-delà des frontières organisationnelles (Qualité des services de santé Ontario, 2012). La CAFCN/ACIISP estime que cette équipe comprend tout fournisseur de soins de santé qui participe aux soins du client, y compris le client et les membres qu'il identifie comme faisant partie de son réseau de soutien.

Réseau de soutien identifié : Les personnes de soutien sont celles identifiées par le client comme faisant partie de leur réseau de soins et peuvent inclure des personnes qui participent à leurs soins ou ont accès à des renseignements connexes. Ce réseau peut être composé de membres de la famille, d'amis, des membres de la communauté, d'animaux de compagnie ou toute autre source que le client juge significative.

Technologies de l'information et des communications : Il s'agit de toutes les technologies numériques et traditionnelles (c.-à-d. analogiques) qui permettent la collecte, le traitement, le stockage et le partage de l'information par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique (Association canadienne des écoles de sciences infirmières, 2012, p. 13).

Pratique fondée sur les connaissances : La CAFCN/ACIISP définit la pratique fondée sur les connaissances comme une approche dans laquelle la prise de décision, les actions et les stratégies sont guidées par l'expertise, la pratique fondée sur des données probantes et l'information. La pratique fondée sur les connaissances met l'accent sur l'utilisation de la pensée critique, de la recherche, des données, de l'expérience, des pratiques exemplaires et de l'apprentissage continu pour améliorer l'efficacité des soins, améliorer les résultats pour les clients et favoriser l'apprentissage et l'amélioration continus.

Mentorat : Il s'agit d'une relation continue, mutuelle et collaborative entre deux ou plusieurs personnes qui ont des objectifs communs ou alignés. Il s'agit d'un engagement à soutenir et à outiller l'une des personnes à atteindre ses objectifs (AIIC, 2021).

Préceptorat : Le préceptorat est un processus structuré dans lequel une infirmière ou un infirmier expérimenté et compétent fournit des conseils et un soutien pour faciliter l'apprentissage et le développement d'un apprenant. Il s'agit d'une relation individuelle d'une durée définie, conçue pour aider l'apprenant à s'adapter et à réussir dans un nouveau rôle (AIIC, 2004).

Réflexion : Dans la pratique des soins infirmiers avancés des pieds, la réflexion comprend la conscience de soi et la capacité de l'infirmière ou de l'infirmier à évaluer les réponses des clients en collaboration avec le client — à la fois pendant la prestation des soins et après la fin des soins — afin d'évaluer l'efficacité et la qualité de leur pratique (Perry et coll., 2024).

Pratique réflexive : Terme dérivé des recherches qualitatives. Dans le contexte des soins infirmiers avancés des pieds, suppose la capacité et la volonté des infirmières et infirmiers en soins des pieds à reconnaître les nombreuses façons dont ils influencent les soins qu'ils fournissent et d'en tenir compte.

Spécialité : Dans le contexte du présent document, ce terme désigne un domaine particulier de pratique infirmière qui nécessite une formation supplémentaire. De même, on pourrait définir une spécialité comme étant tout autre secteur de soins infirmiers. Les secteurs de soins infirmiers sont souvent définis par le type de population de clients ou de soins. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada reconnaît 22 domaines de spécialités infirmières dans le cadre de son programme de certification (AIIIC, 2024). Ce terme ne vise pas à prétendre qu'une infirmière ou un infirmier qui travaille dans cette spécialité est un « spécialiste ».

Références

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières. (2012). *Compétences en informatique infirmière requises des infirmières et infirmiers autorisés pour accéder à la pratique*. www.casn.ca
- Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (2002). *Client Centred Care*. Toronto (Ontario) : Auteur.
http://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/Client_Centred_Care.pdf
http://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/Client_Centred_Care.pdf
http://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/Client_Centred_Care.pdf
- Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario. (2012). *Toolkit: Implementation of best practice guidelines (2nd ed.)*. Toronto (Ontario): Auteur. http://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/RNAO_ToolKit_2012_rev4_FA.pdf
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2004). *Achieving excellence in professional practice: A guide to preceptorship and mentoring*. Association des infirmières et infirmiers du Canada.
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2017). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers autorisés*. <https://www.cna-aiic.ca/fr/soins-infirmiers/les-soins-infirmiers-reglementes-au-canada/ethique-infirmiere>
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2021). *Trousse d'outils des mentors dans le cadre de la certification*. Association des infirmières et infirmiers du Canada.
<https://www.cna-aiic.ca/fr/certification/preparation-a-lexamen/programme-de-mentorat>

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2024). *Spécialités de la certification par examen*. <https://www.cna-aiic.ca/fr/certification/obtenez-votre-certification/specialites-de-la-certification>

<https://www.cna-aiic.ca/fr/soins-infirmiers/les-soins-infirmiers-reglementes-au-canada/ethique-infirmiere>

Bus, S. A., Sacco, I. C., Monteiro-Soares, M., Raspovic, A., Paton, J., Rasmussen, A., et van Netten, J. J. (2024).

« Guidelines on the prevention of foot ulcers in persons with diabetes ».

(Mise à jour de 2023 de l'IWGDF). *Diabetes/metabolism research and reviews*, 40(3), e3651. <https://doi.org/10.1002/dmrr.3651>

Canadian Council of Registered Nurse Regulators. (2018). *Entry-Level Competencies (ELCs) for the Practice of Registered Nurses*. Compétences révisées, version 24 juillet 2018.

<https://www.ccrnr.ca/registered-nurses>

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaire. (2023) *Code of ethics for licensed practical nurses in Canada*. chrome-

extension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfndmkaj/https://www.clpna.com/wp-content/uploads/2023/08/CCPNR_Code_of_Ethics_LPNs-ID-104895.pdf

Edwards, K., Borthwick, A., McCulloch, L., Redmond, A., Pinedo-Villanueva, R., Prieto-

Alhambra, D., et Bowen, C. (2017). « Evidence for current recommendations concerning the management of foot health for people with chronic long-term conditions: A systematic review ». *Journal of Foot and Ankle Research*, 10, 1-12.

<https://doi10.1186/s13047-017-0232-3>

Gallagher, D. (2012). « The certified foot care nurse and the importance of comprehensive foot assessments ». *Journal of Wound Ostomy & Continence Nursing*, 39(2), 194-196.

Gouvernement du Canada. (2023). *Définitions communes en matière de sécurité culturelle : Forum des professionnels de la santé de l'administratrice en chef de la santé publique*.
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/forum-professionnels-sante-administratrice-chef-sante-publique-definitions-communes-matiere-securite-culturelle.html>

Lazenby, C.L. (2024). *Art and science of foot care: A multidisciplinary resource*. Friesen Press.

Lukewich, J., Tranmer, J., Mathews, M., Martin-Misener, R., Valaitis, R., Bryant, Lukosius, L., Wong, S., Poitras, M-E., Klassen, T., Allard, M., et Magee, T. (2019).

Compétences nationales pour les infirmières et infirmiers autorisés en soins primaires. Rapport préparé pour l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en médecine familiale (ACIMF).

Potter, P., Perry, A., Stockert, P., Hall, A., Astle, B.J. et Duggleby, W. (2024). *Canadian fundamentals of nursing (7 th ed.)*. Elsevier. (Copie électronique)

Qualité des services de santé Ontario (2012). *Guide de consolidation d'équipe pour les équipes de soins primaires de l'Ontario [Internet]*.

<https://www.hqontario.ca/Portals/0/documents/qi/pc-team-building-guide-intro-fr.pdf>

Santé Canada. (2008). *Meilleures pratiques — Traitement et réadaptation des personnes âgées ayant des problèmes attribuables à la consommation d'alcool et d'autres drogues*.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/preoccupations-liees-sante/rapports-publications/alcool-prevention-drogues/meilleures-pratiques-traitement-readaptation-personnes-ainees-problemes-attribuables-consommation-alcool-autres-drogues.html>

Annexe

Méthode

La mise à jour et la révision du cadre de compétences de la CAFCN/ACIISP ont eu lieu entre les mois d'août 2024 et de mai 2025, et ont compris une analyse de l'environnement, une revue de la littérature et des consultations.

Analyse de l'environnement : L'analyse de l'environnement comprenait l'obtention de documents clés qui guident la pratique (c.-à-d. les rôles et les activités) des infirmières et infirmiers en soins avancés des pieds à travers le Canada. On a fouillé les sites Web des gouvernements provinciaux et territoriaux canadiens et des organismes de réglementation professionnelle. On a conclu que le cadre de compétences de la CAFCN/ACIISP ne ferait pas double emploi, et s'appuierait sur les documents de compétences de niveau d'entrée existants et s'y arrimerait.

Revue de la littérature : Une recherche documentaire a été entreprise avec l'aide de Michelle Swab, bibliothécaire à l'Université Memorial, afin de cerner les ressources et la littérature qui s'appliquent à la pratique des soins infirmiers avancés des pieds au Canada. On a effectué une recherche à l'aide de CINAHL en utilisant les mots suivants sans limite de temps et de pays : MH « Foot Care » OU TI foot OU TI feet OU AB « foot care » OU MH « Podiatric Care » OU MM « Diabetic Foot » OU MM « Foot Ulcer ») ET nurs* ET (TI Advanced OU TI Speciali* OU MM « Clinical Nurse Specialists » OU MM « Advanced Practice Registered Nurses » OU MM « Advanced Practice Registered Nursing ») ET LA English. Trente-cinq résultats ont été obtenus après la sélection de la pertinence, un seul article répondant aux critères d'inclusion. Une recherche supplémentaire a été entreprise pour les récentes revues systématiques axées sur les maladies chroniques et les soins préventifs des pieds. Une revue bien menée en 2024 a été reprise et incluse dans le document du Cadre de compétences.

Consultations : Plusieurs séries de consultations ont été entreprises. M^{me} Julia Lukewich, Ph. D. (professeure agrégée, Faculté de soins infirmiers, Université Memorial) a fourni des commentaires et une orientation pour une première ébauche (septembre 2024) et une ébauche subséquente (novembre 2024) du document de compétences mis à jour. Des consultations ont eu lieu avec les membres du conseil d'administration et du Comité consultatif du portefeuille d'agrément de la CAFCN/ACIISP. En septembre 2024, un sondage Qualtrics a été envoyé aux membres du conseil d'administration leur demandant d'évaluer chaque compétence à l'aide de l'échelle suivante : 1 = pas du tout importante; 6 = extrêmement importante). Les membres du conseil ont également eu la possibilité de formuler des commentaires et des suggestions par écrit. Sept membres du conseil d'administration de la CAFCN/ACIISP ont répondu au sondage et aucun énoncé n'a été évalué à moins de 3, la plupart des énoncés ayant reçu une note de 5 à 6. Aucune compétence n'a ainsi été retirée du document et aucune révision n'a été apportée après à la suite de cette consultation. En novembre 2024, les membres de la CAFCN/ACIISP ont été invités à fournir des commentaires sur les énoncés des compétences en utilisant la même échelle. Soixante-neuf membres ont répondu au sondage. Un faible pourcentage de répondants ont évalué 14 énoncés de moins de 3 sur l'échelle (fourchette de 1 % à 3 %). Aucune révision n'a été apportée au document en fonction des notes et des commentaires qualitatifs. En avril 2025, une définition claire et concise d'une infirmière ou d'un infirmier en soins avancés des pieds a été approuvée par le Comité consultatif chargé du dossier de l'agrément et plusieurs termes — tels que le mentorat, le préceptorat, la compétence culturelle et la réflexion — ont été ajoutés au glossaire du cadre de compétences.